

COMITÉ MÉDICAL DÉPARTEMENTAL

Calendrier prévisionnel des réunions du Comité Médical de la fonction publique territoriale 2021 Centre de gestion du Doubs

Date limite de transmission des dossiers	Date des réunions
Vendredi 18 décembre 2020	Lundi 04 janvier 2021
Jeudi 21 janvier 2021	Lundi 01 février 2021
Jeudi 18 février 2021	Lundi 01 mars 2021
Jeudi 01 avril 2021	Lundi 12 avril 2021
Jeudi 22 avril 2021	Lundi 03 mai 2021
Jeudi 27 mai 2021	Lundi 07 juin 2021
Jeudi 24 juin 2021	Lundi 05 juillet 2021
Jeudi 26 août 2021	Lundi 06 septembre 2021
Jeudi 23 septembre 2021	Lundi 04 octobre 2021
Jeudi 28 octobre 2021	Lundi 08 novembre 2021
Jeudi 25 novembre 2021	Lundi 06 décembre 2021

Conformément à l'article 4 du décret n° 87-602 du 30 juillet 1987, le secrétariat du comité médical informe l'agent de la date à laquelle le comité médical examinera son dossier, de ses droits concernant la communication de son dossier et la possibilité de faire entendre le médecin de son choix et des voies de recours possibles devant le comité médical supérieur.

Un délai suffisant doit être laissé au fonctionnaire afin qu'il puisse faire jouer ses droits, et notamment faire entendre le médecin de son choix.

Ce calendrier est donné à titre indicatif et peut être soumis à des modifications.